

Sans doute que la chose peut intéresser certains milieux américains, mais je pense que les Canadiens hésiteraient beaucoup à s'engager dans de telles négociations qui seraient peut-être une tentative déguisée d'élaborer une politique énergétique continentale.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE PAIEMENTS DE STABILISATION CONCERNANT LA CULTURE DES HARICOTS BLANCS DANS LE SUD DE L'ALBERTA

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet de la culture irriguée des haricots blancs dans le sud de l'Alberta. La culture des haricots blancs dans des terres irriguées s'avère très prometteuse.

Comme les producteurs en question savent très bien que les producteurs du sud-ouest de l'Ontario ont bénéficié de paiements de stabilisation suite à des conditions qu'on retrouve également dans l'Ouest, c'est-à-dire des faibles rendements, des pertes dues aux mauvaises récoltes et à la faiblesse des prix, le ministre voudra-t-il assurer le même type de dédommagement aux producteurs du sud de l'Alberta?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député m'avait déjà entretenu de cette question la semaine dernière. J'ai demandé à l'Office de stabilisation de me soumettre un rapport à ce sujet. J'attends toujours le rapport officiel, mais on m'a informé verbalement que nous n'avions jamais subventionné les haricots de semence et pour autant que je sache, aucune demande officielle n'a été présentée à cet égard. Voilà ce que j'ai appris de vive voix, chose qu'il reste à confirmer.

Quand j'aurai reçu un rapport écrit, je le ferai savoir au député; je lui ai donné les renseignements dont je disposais ce matin vers neuf heures. Je n'ai pas été en mesure d'avoir plus d'éclaircissements.

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que l'on a effectué un paiement dans le sud-ouest de l'Ontario pour des haricots blancs. On n'a pas jusqu'à présent effectué de paiement similaire pour le même genre de haricots dans le sud de l'Alberta. Il n'y a pas eu d'autorisation non plus pour d'autres variétés tels les haricots Pinto, Great Northern et autres.

M. Whelan: Le député sait sans doute, monsieur l'Orateur, qu'on n'effectue jamais de paiement sans qu'une province ou un organisme de producteurs ne nous en fasse officiellement la demande. Il me faudra vérifier si nous avons reçu une demande officielle, mais je ferai remarquer qu'il n'est pas rare que l'on n'accorde pas de paiement que les rapports de différentes régions répondent à la formule utilisée par les offices de stabilisation.

Questions orales

Ce n'est pas parce qu'un paiement est effectué dans un endroit qu'il s'en fera automatiquement dans une autre région. Nous avons récemment effectué des paiements pour des pommes de terre uniquement dans les Maritimes, et non pas dans le centre ou l'ouest du pays. On a versé cet argent en Colombie-Britannique parce que les prix qu'y obtenaient les producteurs étaient inférieurs à celui qui avait été fixé selon la formule de l'office de stabilisation.

* * *

● (1440)

LES TRANSPORTS

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—L'AUTORISATION D'ACHETER DES WAGONS-TRÉMIES

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Comme le sait le ministre, la Commission canadienne du blé a acheté un certain nombre de wagons-trémies. A-t-il bien vérifié si la Commission canadienne du blé est autorisée à faire ces achats et, peut-il nous dire si, oui ou non, on a fixé une limite quant au nombre de wagons-trémies qu'elle est autorisée à acheter?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les conseillers juridiques du gouvernement, et ceux de la Commission, se sont assurés que cette dernière est autorisée à faire ce genre de transaction mais, évidemment, cela ne porte sur aucun chiffre précis.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, je pose ma question suivante au même ministre, car je m'inquiète vivement de l'usage qu'on fait de l'argent des agriculteurs. J'aimerais lui demander quelle distinction on peut faire entre le wagon-trémie, la locomotive qui le tire ou les voies ferrées sur lesquelles il roule, et les ports terminus où le grain est livré. Autrement dit, pour résumer la question, la Commission canadienne du blé est-elle libre d'utiliser l'argent des agriculteurs à sa guise, tant pour l'achat des wagons et des locomotives que l'entretien des voies servant au transport des céréales?

M. Lang: La réponse à cette question est non, monsieur l'Orateur et, bien sûr, le député n'a absolument aucune raison de la poser, si ce n'est, peut-être, pour inquiéter la population.

En fait, à ce propos, comme des gens raisonnables se demandaient s'il y aurait suffisamment de wagons ou pas tout à fait assez à la fin de 1979 et en 1980, la Commission canadienne du blé a jugé préférable, dans l'intérêt des agriculteurs, de prendre ses précautions afin d'avoir des wagons, surtout en juin, octobre et novembre, qui sont les mois les plus chargés. Cela lui permettra d'épargner des frais de surestarie ou de réaliser des ventes au comptant qui réduiront d'autant le coût annuel de ces wagons; voilà les arguments invoqués par la Commission. Je suis certain qu'elle tient, comme moi, à ce que les chemins de fer fournissent le matériel voulu pour transporter les marchandises, comme ils en ont l'obligation.